

Règlement des randonnées du Lion

La randonnée « Les randonnées du Lion » n'est pas une course mais une randonnée associant sport, loisir et tourisme.

Chaque participant s'engage à faire preuve d'un esprit de convivialité, de tolérance et de bonne humeur, à assurer sa sécurité et celle des autres, à respecter les participants et les bénévoles (sans qui cette manifestation ne serait pas possible).

Les parcours sont non fermés à la circulation et ne sont pas réservés qu'à l'épreuve.

Chaque participant se doit de respecter le code de la route ainsi que les codes ruraux et forestiers et s'engage à se conformer au règlement.

Chaque participant doit se conformer aux conseils des organisateurs qui se réservent le droit (le devoir même) de ne pas autoriser l'accès à un participant s'ils estiment que sa sécurité n'est pas optimale et de modifier les parcours suite à des alertes météo, une tempête ou un incident majeur de dernière minute.

Le port du casque est obligatoire dès le départ et sur tous les parcours Cyclo et VTT. Tout participant sans casque sera exclu sans pouvoir prétendre au remboursement de son engagement.

Chaque participant reconnaît avoir souscrit une assurance responsabilité civile individuelle. Les randonneurs doivent être couverts par leur assurance personnelle car ils engagent leur responsabilité en cas d'accident. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'accident sur et en dehors du parcours, ou en cas d'éventuelles séquelles survenant à la suite de la randonnée .

Chaque participant certifie être en possession d'une capacité suffisante à la pratique du vélo, VTT ou marche sur la distance du parcours choisi sans danger pour sa santé. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables d'un choix d'un parcours non adapté à un participant.

Les participants doivent assister aux randonneurs en difficulté en signalant tout problème matériel ou physique.

Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux

Les mineurs de moins de 16 ans devront être accompagnés par un adulte sur les parcours et fournir une autorisation parentale au départ de la randonnée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol de matériel ou d'équipement individuel.

Les participants autorisent l'utilisation des photos prises le jour de la randonnée afin d'agrémenter son site internet.

L'engagement est ferme et définitif et ne fait l'objet d'aucun remboursement.

Chaque participant reconnaît avoir lu et accepté ce règlement